

Rapport du Haut Comité de la santé publique sur les encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines et animales

Groupe constitué
de Messieurs

D. Gautier,
S. Grémy,
A. Hirsch et
R. Sambuc

Par lettre en date du 9 juillet 1996, le secrétaire d'État à la Santé et à la Sécurité sociale demandait au HCSP de définir la forme que pourrait revêtir sa contribution à la réflexion sur le problème des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles humaines et animales (ESST). À cet effet, une commission s'est constituée et a recueilli les avis des personnalités scientifiques les plus qualifiées par leurs travaux dans ce domaine.

L'actualité du sujet tient à la description récente d'une nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob ayant des caractéristiques cliniques et neuropathologiques spécifiques la distinguant très nettement des formes jusqu'alors reconnues. Identifié formellement chez quinze malades, ce variant pourrait être la conséquence de la transmission à l'homme de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) par voie alimentaire. De nombreux arguments épidémiologiques, neuropathologiques et expérimentaux plaident fortement en faveur de cette hypothèse. Maladies liées aux mystérieux prions, les ESST inaugurent un nouveau concept de l'infection pour lequel nous ne disposons d'aucun cadre de référence. Ce vaste champ d'incertitudes interdit l'évaluation du risque et sa gestion car nous sommes dans l'incapacité de prévoir le nombre de sujets ayant été contaminés et pouvant être en phase d'incubation. Prenant en considération les nombreuses inconnues qui entretiennent notre impuissance à comprendre le potentiel épidémique de ces maladies et après avoir

analysé l'arsenal des multiples mesures prises pour les contrôler, en référence au principe de précaution, le HCSP a dégagé plusieurs axes de propositions visant à :

- 1 renforcer le réseau de surveillance de la MCJ en l'étendant à l'ensemble des ESST humaines et en créant des centres de référence pour l'étude anatomo-pathologique des prélèvements cérébraux nécropsiques ;
- 2 développer une véritable épidémiologie vétérinaire se préoccupant non seulement de l'ESB mais également de la tremblante du mouton. Pour être réellement opérantes, ces deux approches épidémiologiques doivent être concertées et une étroite collaboration entre elles devrait permettre de dégager des analyses convergentes en matière d'évaluation du risque ;
- 3 recommander la création au niveau national et, si possible européen, d'un observatoire des maladies émergentes capable d'être immédiatement opérationnel pour gérer tout risque nouveau. Le RNSP pourrait constituer le noyau d'une telle structure ;
- 4 envisager la création d'une agence de sécurité sanitaire de l'ensemble de la chaîne alimentaire, rattachée au ministère de la Santé et garantissant, notamment, une parfaite traçabilité des aliments.

À l'occasion d'un bilan annuel du suivi des actions entreprises et des résultats enregistrés, qu'il se propose d'établir, le HCSP pourrait être associé à la gestion du risque en donnant son appréciation sur l'adéquation entre l'évaluation actualisée du risque et les mesures prises en matière de sécurité sanitaire.